



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>40169</b>	De <b>M. Christophe Arend</b> ( La République en Marche - Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires européennes		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires européennes
<b>Rubrique</b> >Union européenne	<b>Tête d'analyse</b> >Opportunités de mobilités européennes pour la jeunesse	<b>Analyse</b> > Opportunités de mobilités européennes pour la jeunesse.
Question publiée au JO le : <b>13/07/2021</b> Réponse publiée au JO le : <b>09/11/2021</b> page : <b>8105</b> Date de signalement : <b>21/09/2021</b>		

### Texte de la question

M. Christophe Arend attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, d'une part, sur les opportunités de mobilité européenne que présentent pour les jeunes les volontariats en service civique et l'équivalent européen du corps européen de solidarité ; et, d'autre part, sur les problématiques d'interopérabilité que peuvent rencontrer les différents programmes nationaux, entre eux, ainsi qu'avec le corps européen de solidarité, réfrénant d'aller plus loin dans leur coopération. En effet, pour atteindre et capitaliser sur les annonces et les actions positives pour la jeunesse, à savoir : atteindre l'objectif d'un jeune sur deux passant 6 mois dans un autre État membre ainsi que l'apprentissage d'une autre langue d'ici 2024 ; l'effort consacré envers la jeunesse à l'occasion du plan national de relance, pour la création de 100 000 places de service civique national supplémentaires ; le programme de mobilité Erasmus, qui permet à l'heure actuelle à un peu plus de 900 000 jeunes par an de partir, ainsi que le corps européen de solidarité, qui permet d'ores et déjà à 50 000 jeunes par an d'être pris en charge pour effectuer un volontariat dans un autre pays européen, il conviendrait d'apporter une solution pérenne aux problématiques d'interopérabilité rencontrées, pour permettre le départ de jeunes supplémentaires en mobilité européenne, en mobilisant les budgets actuels. Le territoire de la Moselle-Est a vu émerger une initiative unique de la part du Collectif pour un service civique européen, un mouvement de jeunesse proposant un service civique européen universel, et qui a testé une combinaison inédite des mécanismes européens de service civique avec le service civique français mais aussi, prochainement, les services civiques des pays amis allemands et italiens. Pour reprendre le problème précédemment cité, pourrait-on réfléchir à la possibilité d'intégrer davantage ce collectif dans les dispositifs de mobilités existants et dans les projets jeunesse à venir dans le cadre de la Consultation sur l'avenir pour l'Europe ? Ce modèle mériterait d'être dupliqué auprès des partenaires européens, le service civique franco-italien récemment annoncé par le Président de la République est une initiative qui va dans ce sens. Devrions-nous, à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, explorer l'idée d'une coopération de ce type à grande échelle, entre services civiques français, allemands, italiens ou au-delà, pour faire partir des milliers de jeunes supplémentaires ? Il lui demande son avis sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Lors de son discours pour une Europe souveraine, unie, démocratique prononcé à la Sorbonne en septembre 2017, le Président de la République a fixé comme objectif que, d'ici 2024, la moitié d'une classe d'âge ait passé, avant ses 25 ans, au moins 6 mois dans un autre pays européen. Nous continuons à agir pour atteindre cet objectif, quel que



soit le parcours ou l'origine sociale de ces jeunes. Au-delà de la mobilité étudiante, qui s'est déjà considérablement développée, le service civique est assurément une voie qui offre de nombreuses opportunités. C'est pourquoi nous avons, avec Mme Sarah EL HAÏRY, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, annoncé en mai dernier, à l'occasion du mois européen de la jeunesse, l'objectif de 1000 mobilités sur le thème de l'Europe en France en 2022, année de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est mobilisé pour y parvenir (identification des structures d'accueil notamment), de même que l'Agence du Service civique qui entretient des relations avec ses homologues européennes. Nous espérons aussi que le nouveau service civique franco-italien annoncé par les Présidents français et italien à l'occasion de la visite d'État de Monsieur Sergio MATTARELLA à Paris au début du mois de juillet permettra de multiplier encore les mobilités transalpines. L'action du Collectif pour un service civique européen s'inscrit donc parfaitement dans cette dynamique. Nous encourageons enfin les élus ainsi que tous les acteurs citoyens de la mobilité à participer à la Conférence sur l'avenir de l'Europe en soumettant leurs idées sur la plateforme numérique multilingue dédiée : <https://futureu.europa.eu/?locale=fr>